



39 à 35h soit 4h déduites de mes h sup=redevable

Par **swidjy**, le **02/07/2015** à **16:06**

Bonjour,
En CDI depuis 5 ans comme vendeuse dans un magasin de meubles et décorations, mon contrat stipule 169h mensuel soit 39h par semaine sur une base de 35h et 4h supplémentaires majorées à 25% incluant 2 dimanches travaillés par mois.
Depuis plus d'un an, faute de clientèle, en inter saison le magasin est fermé dimanche et lundi et je travaille que 35h par semaine.
En pleine saison je n'ai que le lundi de congé, je travaille tous les dimanches soit une moyenne de 42h75 par semaine.
Mon patron me déduit 3h75 hebdomadaire de mes heures supplémentaires et précise que fin août je serai encore redevable de 34h. (Il l'inscrit sur mes bulletins de salaires.)
Mais c'est sans fin, chaque inter saison je m'enfoncé un peu plus.
A t'il vraiment le droit
Merci de me répondre.

Par **moisse**, le **02/07/2015** à **16:19**

Bonsoir,
Non votre employeur ne peut pas consolider les horaires en les annualisant.
Pour faire cela il faudrait qu'il mette en place la modulation du temps de travail, et vous propose une modification contractuelle.
Il doit vous rémunérer selon les termes du contrat, soit 35h+4sup.

Par **Lag0**, le **02/07/2015** à **16:33**

[citation]Il doit vous rémunérer selon les termes du contrat, soit 35h+4sup.
[citation]
Bonjour,
Plus les éventuelles heures supplémentaires au delà des 39

heures par semaine...

Par **swidjy**, le **02/07/2015** à **16:43**

Merci pour votre réaction si rapide
Contrairement à vous il n'est pas ataraxique
Refuse d'ouvrir 39h alors qu'il n'y a pas de clientèle
(Trop de dépenses)...
A t'il le droit de me faire travailler tous les dimanches
net de me donner 1 seul jour de congé ?